

Délibération n° 2024-12-58

Objet : Convention de reversement de subvention de fonctionnement entre la DDETS et le CCAS pour le projet Archipel.

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présent-e-s : Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Agathe FORT, Madame DEMARS Virginie, Madame BETEND Muriel, Mr Jean-Joseph PARRIAT, Madame Sophie HINSCHERGER, Monsieur Nicolas BOILLOUX, Monsieur Frédéric GEAI

Procurations : Monsieur Mathieu GARABEDIAN donne pouvoir à Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

Excusé-e-s : Madame Laure GUYONVARH, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD

Mesdames, Messieurs,

L'Archipel est un tiers-lieu alimentaire et social créé en 2022 à Villeurbanne grâce à l'appel à projet France Relance « pour la création et le développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel ». L'Archipel, coordonné par le CCAS, est financé dans une large partie par l'Etat via la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Rhône. Suite à une première convention de financement, échue en 2023, la DDETS souhaite réitérer son engagement dans le projet par un financement du tiers-lieu en 2024.

Il est ainsi proposé dans une « Convention relative à la mise en œuvre de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel - Année 2024 » ci-jointe, d'autoriser la subvention du CCAS par l'Etat pour assurer le fonctionnement du tiers-lieu Archipel sur une année.

Le montant de la subvention s'élève à 437 845,14 €.

Je vous demande ainsi mesdames, messieurs, d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser M. le Président à signer tout document s'y afférant,

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 11 décembre 2024
Le Président
Cédric Van Styvendael

